Relations entre l'Union et les pays ACP: options pour un nouveau partenariat. Livre vert

1996/2267(COS) - 10/07/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité réaffirme, comme objectifs prioritaires de la coopération, le développement économique et social durable et une élévation générale du niveau de vie qui seront la résultante de l'essor d'un secteur privé dynamique créateur de richesses et d'un véritable progrès social. Cet objectif sera atteint à condition que se développe, dans le cadre d'un Etat de droit, garant des libertés de chacun et assurant les services d'intérêt général nécessaires au progrès de la société, un tissu syndical et associatif fort pour assurer la participation des acteurs à la prise de décision.